

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.		Date d'inspection Le 24 septembre 2026
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de permis 2017237
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		Numéro de téléphone (506) 853-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 54	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 mai 2025	
Commentaires: L'inspecteur a reçu un courriel le 31 janvier avec un plan d'action concernant le 50% des éducateurs.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	29 nov. 2024	31 déc. 2024
Commentaires: L'inspecteur a reçu une copie de la documentation des heures de perfectionnement professionnel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée. Les documents requis furent envoyés par courriel.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 mai 2025

Date

original signé par
Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"